CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET MENTIONS LÉGALES — PLATEFORME CEE VERTIGO

Mentions légales

Administration

La Plateforme est administrée en France par la société VERTIGO (SAS).

- Au capital de 1 479 015 €
- Au R.C.S de PARIS sous le n° 834 398 976
- TVA intracommunautaire : FR 02 834 398 976
- Siège social : 18 bis rue Molitor – 75016 PARIS
- Email : contact@vertigo.energy
- Directeur de la publication : Benjamin Henry

Hébergement

La Plateforme est hébergée en France par la société **Hostinger International Ltd.**

- Immatriculation : CY10301365E
- Siège social : 61 Lordou Vironos Street, Lumiel Building, 4e étage, 6023 Larnaca, **Chypre**

Conditions générales d'utilisation

Article 1 : Objet, définitions et périmètre contractuel

Les présentes Conditions générales d'utilisation (ci-après les « CGU ») régissent l'accès à la plateforme collaborative de pilotage, de suivi et de reporting des dossiers traités par VERTIGO (ci-après la « Plateforme »). Elles s'adressent exclusivement aux collaborateurs et prestataires habilités par VERTIGO ou le Partenaire pour leurs besoins professionnels.

Les CGU encadrent l'usage de la Plateforme par l'Utilisateur ; elles ne remplacent pas les accords conclus entre VERTIGO et le Partenaire. En cas de contradiction, les stipulations de ces accords prévalent pour les matières qu'elles régissent.

Pour l'application des CGU, les termes suivants désignent :

- **Partenaire :** l'entité partenaire de VERTIGO concernée par la gestion des dossiers de transport.
- **Utilisateur :** toute personne physique disposant d'un compte nominatif sur la Plateforme.
- **Dossier :** l'ensemble des informations relatives à une opération de transport suivie dans la Plateforme.
- **Commentaire :** une information saisie pour documenter une anomalie, un blocage ou le suivi d'un dossier.

Article 2 : Accès, sécurité et fonctionnement de la Plateforme

La Plateforme vise à remplacer les récapitulatifs ponctuels par un espace de travail partagé : centralisation des dossiers, consultation des statuts, signalement des anomalies et restitution d'indicateurs exploitables.

L'accès nécessite un terminal compatible, une connexion internet et un compte nominatif autorisé. La création, la modification et la suppression des habilitations sont effectuées par les personnes disposant de profils administrateurs. Ces personnes seront désignées de commun accord entre VERTIGO et les interlocuteurs pertinents chez le Partenaire.

Les identifiants sont personnels et confidentiels. L'Utilisateur s'interdit de les partager ou d'utiliser le compte d'un tiers. Il protège ses moyens d'authentification et informe sans délai VERTIGO de toute perte, divulgation ou utilisation non autorisée, à l'adresse dpo@vertigo.energy.

VERTIGO peut suspendre temporairement tout ou partie des accès pour maintenance, mise à jour, protection de la sécurité, suspicion de fraude ou violation des CGU. L'Utilisateur est informé préalablement lorsque cela est raisonnablement possible ; une mesure urgente peut être prise sans préavis.

Les présentes CGU ne créent pas, à elles seules, un engagement de disponibilité permanente de la Plateforme.

L'Utilisateur s'interdit :

- toute modification frauduleuse des données de la Plateforme ;
- toute introduction de code malveillant ;
- toute utilisation de programme de grattage [« *scrapping* »], programmes d'exploration [« *crawling* »], robots d'indexation [« *spiders* »] non autorisée ;
- toute décompilation ou *reverse-engineering* d'une quelconque partie de la Plateforme ;
- de manière générale, toute utilisation étrangère à la finalité professionnelle de la Plateforme.

Les commentaires inclus dans les champs libres de la Plateforme doivent être professionnels, factuels et pertinents pour le dossier concerné. Ils ne doivent contenir ni propos illicites ou injurieux, ni données personnelles ou informations confidentielles non nécessaires. VERTIGO peut restreindre ou retirer un contenu contraire à ces règles, en préservant les traces nécessaires et en informant son auteur lorsque cela est approprié.

Article 3 : Propriété intellectuelle et confidentialité

La Plateforme, ses logiciels, interfaces, textes, éléments graphiques, logos et marques sont protégés par les droits de propriété intellectuelle de leurs titulaires respectifs. L'Utilisateur bénéficie uniquement d'un droit d'usage professionnel, personnel et non transférable, dans les limites de son habilitation. Toute reproduction, modification ou réutilisation hors de ce périmètre nécessite l'autorisation écrite préalable du titulaire concerné, sous réserve des exceptions légales.

L'Utilisateur respecte la confidentialité des dossiers, commentaires et indicateurs auxquels il accède. Il ne les communique qu'aux personnes autorisées et pour les besoins de sa mission, sans préjudice des obligations légales de communication. Les droits d'exploitation des données métier et les obligations de confidentialité entre VERTIGO et le Partenaire demeurent régis par leurs accords.

Article 4 : Données, indicateurs et protection des données personnelles

4.1. Données sources et qualité des restitutions

La Plateforme constitue l'interface de consultation et de travail de référence, sous réserve de l'intégrité, de l'exhaustivité et de l'actualisation des données sources. Elle ne garantit pas par elle-même l'exactitude des informations saisies ou déposées par les contributeurs.

Chaque entité contributrice veille à la qualité, à la licéité et à l'actualisation des données qu'elle fournit. VERTIGO assure les opérations d'importation, de traitement et de restitution qui lui incombent selon les accords applicables.

4.2. Protection des données personnelles

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation applicable, notamment au règlement général sur la protection des données. La notice d'information est accessible depuis l'écran de connexion et depuis le pied de page de la Plateforme.

Article 5 : Responsabilité

Dans la mesure permise par la loi et sous réserve des accords conclus entre VERTIGO et le Partenaire, VERTIGO ne répond pas des dommages indirects liés à l'utilisation ou à l'indisponibilité de la Plateforme. Cette exclusion ne s'étend pas aux responsabilités qui ne peuvent légalement être exclues ou limitées. VERTIGO demeure responsable des manquements qui lui sont imputables, dans les conditions prévues par la loi et les accords applicables.

La responsabilité de VERTIGO ne saurait être engagée pour une interruption résultant exclusivement du réseau informatique ou des moyens de connexion de l'Utilisateur, ni pour les conséquences d'un événement répondant aux conditions de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 6 : Durée, désactivation et évolution des CGU

Les CGU s'appliquent à compter de leur acceptation et pendant toute la durée de l'accès de l'Utilisateur à la Plateforme.

L'Utilisateur peut demander la désactivation de son compte à son administrateur habilité. Ce dernier signale les départs et changements de mission nécessitant une suppression ou une modification des droits. VERTIGO peut désactiver un compte à la fin de l'habilitation ou de la relation contractuelle, ou en cas de violation des CGU, selon les accords applicables. La cessation d'utilisation ne vaut pas, à elle seule, désactivation du compte.

La clôture d'un accès laisse subsister les obligations de confidentialité et les restrictions d'utilisation des informations déjà obtenues.

VERTIGO peut faire évoluer les CGU pour tenir compte des changements du service ou des exigences légales. La nouvelle version, sa date d'entrée en vigueur et les modifications apportées sont communiquées aux Utilisateurs par tout moyen.

Les modifications imposées par la loi ou la réglementation, nécessaires en urgence pour prévenir ou faire cesser un préjudice, un abus ou un risque imminent pour la sécurité, ainsi que les modifications rédactionnelles mineures, prennent effet immédiatement.

Toute modification substantielle est notifiée par e-mail au moins 30 jours avant son entrée en vigueur. L'Utilisateur qui continue d'utiliser la Plateforme après cette date est réputé avoir accepté les CGU modifiées.

Ces modifications sont sans effet sur les accords conclus entre VERTIGO et le Partenaire.

Article 7 : Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGU sont régies par le droit français. Tout différend fait d'abord l'objet d'une tentative de règlement amiable entre VERTIGO et le Partenaire. À défaut d'accord, les règles de compétence prévues dans les accords applicables entre VERTIGO et le Partenaire s'appliquent.

Version du 02 novembre 2026